

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240415-24\_02\_22-DE

S<sup>2</sup>LO

EXTRAIT DU  
REGISTRE  
DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.22

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

Présents	25
Absents Excusés	8

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

**POUVOIRS** : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**AFFECTATION DES**  
**RESULTATS**  
**COMMUNE :**  
**EXERCICE 2023**

**Le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023** font ressortir les résultats suivants :

L'exécution du budget 2023 présente le résultat suivant :

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de **1 959 823.43 euros**
- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de **935 607.42 euros**
- un solde de restes à réaliser (déficit) de **- 1 136 828.09 euros**
- un résultat final d'investissement en prenant en compte les restes réaliser de **- 2 072 435.51 euros**

Après report des résultats cumulés antérieurs, le résultat de clôture s'établit comme suit :

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de **6 227 768.46 euros**
- un solde d'exécution (déficitaire) de la section d'investissement de **3 192 341.32 euros**

Le résultat de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du solde d'exécution de la section d'investissement, et au cas où il reste du disponible, celui-ci est prioritairement affecté par l'organe délibérant, soit en report à nouveau pour en incorporer une partie dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour améliorer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé, d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de **l'exercice 2023**, soit **6 227 768.46 euros**, de la manière suivante :

- Compte 002 – Excédent antérieur reporté : **3 027 768.46 euros**
- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : **3 200 000 euros**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 04 avril 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2023, soit **6 227 768.46 euros**, de la manière suivante :

- Compte 002 – Excédent antérieur reporté : **3 027 768.46 euros**
- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : **3 200 000 euros**

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....

  
  
Richard MALLIÉ,  
Maire.